



Travailler plus de jours

Par **Julia1111**, le **20/04/2018** à **17:40**

Bonjour,

Je bosse dans une société où l'on travaille 4 jours par semaine.

La direction souhaite nous faire travailler une semaine sur deux en 5 jours.

Notre contrat de travail stipule qu'on peut travailler en 4 ou 5 jours.

Seulement cela fait 20 ans que la société existe et 20 ans que les employés sont en 4 jours.

La direction a-t-elle le droit de nous imposer ce nouveau rythme de travail ?

Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **20/04/2018** à **19:02**

Bonjour,

En raison de la disposition contractuelle, si vous êtes à temps complet, vous auriez du mal à pouvoir refuser sauf d'invoquer un bouleversement de votre vie personnelle...

Par **Julia1111**, le **20/04/2018** à **19:19**

Merci pour votre réponse.

Oui je suis à temps complet.

Bouleversement de ma vie personnelle au niveau financier oui... je cumule un autre travail pour arrondir les fins de mois... les 4 jours permettent une flexibilité. Là c'est travaillé deux jours de plus pour aucun gain financier...

Par **P.M.**, le **20/04/2018** à **19:30**

A partir du moment où vous êtes à temps complet, l'employeur peut changer les horaires de travail dans le cadre de son pouvoir de direction...

Par ailleurs en cumulant deux emplois, vous devez respecter les durées maximales de travail qui sont, sauf dérogation de :

- 10 heures par jour

- 48 heures par semaine
- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives
La salariée doit avoir un repos quotidien de 11 heures consécutives au minimum et un repos hebdomadaire de 24 heures auquel s'ajoute le repos quotidien...

Par **Julia1111**, le **20/04/2018** à **19:34**

Je crois qu'il est clair que mes collègues et moi n'auront pas le choix.

Merci d'avoir pris le temps de me répondre! :)

Par **Julia1111**, le **20/04/2018** à **20:46**

Je crois qu'il est clair que mes collègues et moi n'auront pas le choix.

Merci d'avoir pris le temps de me répondre! :)